



République Française  
Département du PUY-DE-DÔME  
Canton de GERZAT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 mars 2025

**N°2025-13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars 2025 à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : seize (16)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme RÈVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : six (6)

Mme PIRONIN Maryse a donné pouvoir à Mme Catherine MATHEY ;  
Mme ALAPETITE Nadine a donné pouvoir à Mme MANDON Christine ;  
Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU ;  
M. LAZEWSKI René a donné pouvoir à M. FAGONT Alain ;  
Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra ;  
Mme SOARES Maryse a donné pouvoir à Mme Françoise RÈVEILLOUX.

Absent(e)s: cinq (5)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

**Délibération 2025-13****Objet : Modification des tarifs du pôle culturel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement,

Vu la délibération n°2024-13 du Conseil Municipal d'Aulnat en date du 26 mars 2024 fixant les tarifs du pôle culturel,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 mars 2025,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour modifier et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,**

**DECIDE**

➤ **De mettre à jour les tarifs du pôle culturel à compter du 1er septembre 2025 comme suit :**

<b>TARIFS ATELIERS CULTURELS</b>					
<b>* TARIF AULNAT ATELIER CULTUREL</b>					
* habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville					
<b>Rentrée 2025-2026</b>					
<b>ATELIER ARTS PLASTIQUES</b>					
TRANCHE DE TARIFICATION		€/trimestre	TRANCHE DE TARIFICATION		€/trimestre
<b>TARIF AULNAT *</b>	ENFANT QF 0-300	11,01 €	<b>TARIF EXTERIEUR</b>	ENFANT QF 0-300	37,80 €
	ENFANT QF 301-500	13,86 €		ENFANT QF 301-700	53,88 €
	ENFANT QF 501-700	15,75 €		ENFANT QF >701	69,81 €
	ENFANT QF 701-900	18,27 €		<b>ADULTE (+18ans)</b>	69,81 €
	ENFANT QF 901-1200	20,46 €			
	ENFANT QF 1201-1400	22,83 €			
	ENFANT QF >1401	25,20 €			
<b>ADULTE (+18ans)</b>	<b>25,20 €</b>				

L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim 1 : Décembre/ trim 2 : Mars/ trim 3 : Juin).  
Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

## TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

### \* TARIF AULNAT ECOLE DE MUSIQUE

\* habitants : Aulnat, Bourdon, Fontvieille, Le Petit Noualhat, gendarmerie, station d'épuration et les enfants scolarisés dans les 2 groupes scolaires de la ville

\*Dans le cadre du projet de mutualisation des écoles de musique d'Aulnat, Lempdes et Pont du Château, les résidents des communes de Pont du Château et Lempdes bénéficient des conditions financières Aulnatoise pour venir suivre **des cours non dispensés dans leur commune.**

### Rentrée 2025-2026

CURSUS PRATIQUE COLLECTIVE (sans cours d'instrument)				CURSUS INSTRUMENTAL (INSTRUMENT+FM+PRATIQUE COLLECTIVE)			
TRANCHE DE TARIFICATION		€/trimestre		TRANCHE DE TARIFICATION		€/trimestre	
TARIF AULNAT *	ENFANT QF	0-300	11,01 €	TARIF AULNAT *	ENFANT QF	0-300	57,99 €
	ENFANT QF	301-500	13,86 €		ENFANT QF	301-500	63,51 €
	ENFANT QF	501-700	15,75 €		ENFANT QF	501-700	68,88 €
	ENFANT QF	701-900	18,27 €		ENFANT QF	701-900	79,71 €
	ENFANT QF	901-1200	20,46 €		ENFANT QF	901-1200	84,75 €
	ENFANT QF	1201-1400	22,83 €		ENFANT QF	1201-1400	87,45 €
	ENFANT QF	>1401	25,20 €		ENFANT QF	>1401	90,15 €
	ADULTE (+18ans)		25,20 €		ADULTE (+18ans)		90,15 €
TARIF EXTERIEUR	ENFANT		40,98 €	TARIF EXTERIEUR	ENFANT		208,02 €
	ADULTE		40,98 €		ADULTE		208,02 €

L'appel des cotisations est effectué chaque trimestre (trim 1: Décembre/ trim 2: Mars/ trim 3: Juin). Les tarifs sont forfaitaires et prennent en compte la fermeture de l'établissement pendant les vacances scolaires

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme soutient l'enseignement musical dans tous les territoires



- De valider l'évolution des tarifs des activités susmentionnées telle que présentée dans les tableaux ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En mairie d'Aulnat,  
Le 25 mars 2025

Madame la secrétaire de séance,  
COUTANSON Pascale

Le Maire,  
MANDON Christine



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 063-216300194-20250325-202513-DE

